

ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION DES FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER AFRICAINS

AFRICAN ROAD MAINTENANCE FUND ASSOCIATION

Libreville du 15 au 18 décembre 2003.

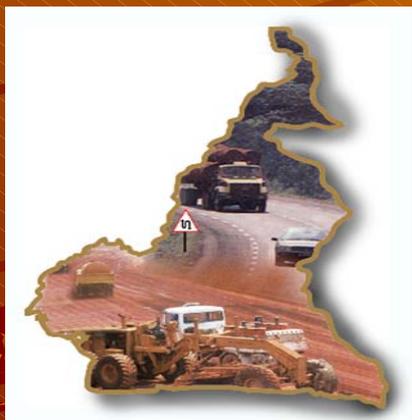
SEMINAIRE TECHNIQUE ASSOCIE

THEME 1:

LES FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER DE DEUXIEME GENERATION, LE CAS DU CAMEROUN?



LE FONDS ROUTIER DU
CAMEROUN EST UN
MECANISME DESTINE AU
FINANCEMENT DES
PROGRAMMES DE
PROTECTION DU
PATRIMOINE ROUTIER,
AINSI QUE CEUX DE
PREVENTION ET SECURITE
ROUTIERES, ET
D'ENTRETIEN ROUTIER.



LES RESSOURCES DU FONDS ROUTIER PROVIENNENT:

- DE LA REDEVANCE D'USAGE DE LA ROUTE;
- DE LA REDEVANCE DE CONCESSION DU PEAGE ROUTIER;
- DU PESAGE ROUTIER;
- DES DONS ET LEGS;
- DE TOUS AUTRES PRODUITS AYANT UN RAPPORT DIRECT AVEC L'USAGE DE LA ROUTE.

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER

- 1 LE FONDS EST ADMINISTRE ET GERE SUIVANT LES REGLES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS.**
- 2 LE FONDS EST PLACE SOUS LA TUTELLE DU MINISTRE CHARGE DES FINANCES, IL JOUIT D'UNE AUTONOMIE DECISIONNELLE ET FONCTIONNELLE.**
- 3 LE FONDS EST ADMINISTRE PAR UN COMITE DE GESTION DE NEUF MEMBRES DONT 5 REPRESENTANTS DES USAGERS DE LA ROUTE, ET UN ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DEVANT LE COMITE DE GESTION, RECRUTE APRES APPEL A CANDIDATURES.**
- 4 LE FONDS DISPOSE DE TROIS SECTIONS RESPECTIVEMENT CHARGEES DU CONTRÔLE DES OPERATIONS, DE LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE, ET DE L'EXPERTISE TECHNIQUE.**

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER (SUITE)

- 5 **L'EFFECTIF TOTAL DES PERSONNELS DU FONDS NE PEUT EXCEDER QUINZE ELEMENTS.**
- 6 **LE BUDGET DU FONDS PREVOIT LES RECETTES ET LES DEPENSES, EN DETERMINE LA NATURE ET LE MONTANT.**
- 7 **LES RESSOURCES DU FONDS SONT DES DENIERS PUBLICS; ELLES SONT COLLECTEES PAR LES ADMINISTRATIONS ET LES ORGANISMES COMPETENTS, SONT VERSEES DIRECTEMENT DANS UN COMPTE SPECIAL OUVERT A LA BANQUE CENTRALE PAR LE MINISTRE CHARGE DES FINANCES ET TRANFEREES AUTOMATIQUEMENT SUR LES COMPTES DU FONDS OUVERTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES AGREES PAR L'AUTORITE MONETAIRE.**

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER (SUITE)

- 8 LE MONTANT TOTAL DES DEPENSES PAYEES ANNUELLEMENT PAR LE FONDS NE PEUT EXCEDER LE MONTANT TOTAL DE SES DISPONIBILITES; LE FONDS NE PEUT CONTRACTER D'EMPRUNT.**
- 9 LES ENGAGEMENTS DU FONDS NE PEUVENT EXCEDER LE MONTANT TOTAL DE SES RECETTES.**
- 10 LORSQU'AU TERME D'UN EXERCICE BUDGETAIRE LES RESSOURCES SONT SUPERIEURES AUX ENGAGEMENTS, L'EXCEDENT EST REVERSE AU BUDGET DU FONDS DE L'EXERCICE SUIVANT.**
- 11 LES ENGAGEMENTS NON HONORES A LA FIN D'UN EXERCICE BUDGETAIRE SONT REPORTES A L'EXERCICE SUIVANT.**

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER (SUITE)

- 12 LA COMPTABILITE DU FONDS EST ASSUREE SELON LES REGLES DE LA COMPTABILITE COMMERCIALE; LES COMPTES ANNUELS CERTIFIES SONT PUBLIES DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LEGALES ET DANS LA PRESSE NATIONALE.**

- 13 LA COMPTABILITE DU FONDS EST TENUE PAR UN COMPTABLE AGREE RECRUTE PAR APPEL A LA CONCURRENCE; LE COMPTABLE AGREE EST EGALEMENT RESPONSABLE DU CONTRÔLE INTERNE.**

- 14 LE FONDS EST SOUMIS AUX CONTROLES DES ORGANES COMPETENTS DE L'ETAT DANS LES CONDITIONS FIXEES PAR LES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR.**

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER (SUITE)

- 15 LE COMITE DE GESTION COMMET DES AUDITS FINANCIERS ET COMPTABLES AU MOINS DEUX FOIS PAR AN EXECUTES PAR UN CABINET INDEPENDANT AGREE, RECRUTE APRES APPEL A LA CONCURRENCE.**
- 16 LE COMITE DE GESTION APPROUVE LES PROGRAMMES A FINANCER PAR LE FONDS ET LES BUDGETS CORRESPONDANTS.**
- 17 L'ADMINISTRATEUR FAIT REALISER AU MOINS DEUX FOIS PAR AN, POUR LE COMPTE ET SOUS LE CONTRÔLE DU COMITE DE GESTION, DES AUDITS TECHNIQUES PAR DES CONSULTANTS INDEPENDANTS, POUR LE CONTRÔLE DE L'EFFECTIVITE DES PRESTATIONS FINANCEES PAR LE FONDS.**
- 18 L'ADMINISTRATEUR PROCEDE AU VISA DES CONTRATS AVANT LEUR SIGNATURE PAR LES MAITRES D'OUVRAGES AU TITRE DU CONTRÔLE DE LA REGULARITE DES CONTRATS, DE LA DISPONIBILITE DES RESSOURCES ET DE L'ELIGIBILITE DES DEPENSES.**

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE FONCTIONNEMENT DU FONDS ROUTIER DU CAMEROUN

- 1. LE CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS;**
- 2. LA RAPIDITE DANS LES PAIEMENTS;**
- 3. LE PAIEMENT DES DEPENSES RELATIVES A L'ENTRETIEN COURANT ET PERIODIQUE DU RESEAU ROUTIER PRIORITAIRE URBAIN ET INTERURBAIN CLASSE ET RURAL, A LA PREVENTION ET A LA SECURITE ROUTIERE, A LA PROTECTION DU PATRIMOINE ROUTIER;**
- 4. LE PAIEMENT A L'ENTREPRISE DANS LE CADRE DES MARCHES PASSES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, AVEC OBLIGATION DE MISE EN CONCURRENCE, DANS LA STRICTE LIMITE DES LIQUIDITES;**
- 5. NE SONT PAS ELIGIBLES AU FINANCEMENT DU FONDS ROUTIER: LES TRAVAUX NEUFS OU DE REHABILITATION LOURDE, LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS, LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ROUTIER EFFECTUES EN REGIE ET LES TRAVAUX N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN APPEL A LA CONCURRENCE.**

LES PROBLEMES RENCONTRES PAR LE FONDS ROUTIER CAMEROUNAIS

- **INSUFFISANCE DES RESSOURCES PAR RAPPORT AUX BESOINS, D'OÙ UNE REDUCTION DU RESEAU TECHNIQUEMENT ENTRETENABLE, ET/OU SURDIMENSIONNEMENT DU RESEAU PRIORITAIRE PAR RAPPORT AUX RESSOURCES MOBILISABLES.**
- **ABSENCE DE LATITUDES POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGES DES RECOMMANDATIONS DES AUDITEURS TECHNIQUES.**
- **MANQUE DE PROFESSIONNALISME DES PME D'ENTRETIEN ROUTIER ET DES BET, D'OÙ UNE QUALITE DES TRAVAUX PAS TRES SATISFAISANTE.**